

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 410
1. 1. 1. Contient: • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di
• chlorure de benzoyle
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 3090.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Canc. 2 / SGH08 - H351 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 *
* Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 *

2. 2. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention:

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut confortablement respirer.
P342 En cas de symptômes respiratoires:
P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 5. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH 204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. EUH208 Contient du (de la) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers:	Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di
- N° Id: 615-005-00-9 - N° CE: 202-966-0 - N° CAS: 101-68-8
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- R-S :
Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Canc. 2 - H351
- VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051
- oxyde de calcium
- N° CE: 215-138-9 - N° CAS: 1305-78-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475325-36-xxxx
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- R-S :
Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 37/38-41
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - STOT un. 3. - Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
- VME mg/m³ = 2
- diisopropylnaphtalène
- N° CE: 254-052-6 - N° CAS: 38640-62-9
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-211956550-48-0000
- Conc. (% pds) : 40 < C <= 50
- R-S :
Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 65-51/53
- SGH :
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
- Divers :
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets locaux aigus et à long terme = 30 mg/m3
DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets locaux aigus et à long terme = 2.1 mg/kg
DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets locaux aigus et à long terme = 4.3 mg/kg
DNEL / Population générale / Inhalation / Effets locaux aigus et à long terme = 7.4 mg/m3

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: En cas d'irritation cutanée:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Rincer et laver la peau abondamment à l'eau et au savon.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer:
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Les symptômes de complications respiratoires (oedèmes pulmonaires) peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.
EN CAS D'INGESTION: Peut provoquer des brûlures.
4. 2. 1. Inhalation: Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer: allergie
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
Les personnes sujettes à asthme, allergies ou troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être mis au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais mélanger avec d'autres produits. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger de l'humidité.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Etanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
 - diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051
 - oxyde de calcium : VME mg/m³ = 2
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés (norme EN 374) gants résistants aux solvants
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 2. 5. Protection individuelle: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:
9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: selon nuancier
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: 70 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur: 0.0009 kPa
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1.08

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 10. Viscosité: 9000 mPa.s
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non déterminé.
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques
9. 3. Autres données: Catégorie COV : A/i COV = 0 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: Non déterminé.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Réagit au contact de: aluminium, zinc, étain, cuivre
10. 4. Conditions à éviter: Non déterminé.
10. 5. Matières incompatibles: Non déterminé.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz dangereux. Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.
11. 3. Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Non déterminé.
12. 7. Effets sur l'environnement: /

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Classifié comme déchet spécial pour l'élimination. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3082
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. - MILIEUGEVAARLIJKE VLOEISTOF, N.E.G. - UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G. - SUSTANCIA LIQUIDA POTENCIALMENTE PELIGROSAS PARA EL MEDIO AMBIENTE, N.E.P.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M6 274 335 601
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBCO3 LP01 R001 -/- PP1
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	9
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-F
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	9
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	9
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	9
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit. Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R20 Nocif par inhalation. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 410

Version: 63g

Date de révision: 31/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. La réalisation de ce texte a retenu toute notre attention, mais nous ne pouvons accepter aucune responsabilité de dégât de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de cette fiche.

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition:	12/11/2010
16. 3. 2. Date de la révision précédente:	23/04/2012
16. 3. 3. Date de révision:	31/05/2015
16. 3. 4. Version:	63g
16. 4. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr